

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

Début : 17h35

Fin : 20h06

PJ : règlement intérieur du conseil d'école; règlement intérieur de l'école 2023-2024; calendrier des évènements 2023-2024 ; liste des fiches projets validées pour cette année scolaire.

Présent.e.s :

M. PASQUIOU, proviseur du lycée;

Mme MERABET, secrétaire générale;

Mme MAURICE, directrice;

Mmes EL MERNISSI, LAASRI, HANATI, LAZREK, ATTOU, EL KADIRI ZBITOU, ERRAHAL, KTIOUET, LAKMAIS, COLLE, BENTAOUIT, représentantes des parents d'élèves UCPE;

Mmes LAGROUBI, LAGZIRI, représentantes des parents d'élèves CAPE;

Mmes CHARIFI, AL YAMLAHI, DAHBI, EL KATARI, VANLAER, BEAULIEU, HO-VAN, ZOKAY, BENNANI-HASSAN et CHEVALLIER, enseignantes;

M. LGUI, ELMISSI, DRION, enseignants

Absent.e.s excusé.e.s: Mme MAGUET, enseignante.

1. Désignation des secrétaires de séance

Mmes Céline HO-VAN et Siham EL MERNISSI sont volontaires pour être les secrétaires de séance.

2. Présentation des membres du conseil d'école

Un tour de table des membres du conseil d'école est réalisé.

3. Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 20 juin 2023

Le procès-verbal du conseil d'école du 20 juin 2023 est porté au vote. Il est adopté à l'unanimité.

4. Résultat des élections de délégués de parents d'élèves

Cette année, les élections de délégué.e.s de parents d'élèves ont enregistré une participation de 39,56% des parents (pour mémoire 54,6% en 2022; 55, 82% en 2021; 40,91% en 2020). 15 délégué.e.s ont été élu.e.s : 11 élu.e.s UCPE et 4 élu.e.s CAPE. M. PASQUIOU signale que, malgré la baisse, ce pourcentage est très correct par rapport aux autres établissements de l'EFM.

5. Règlement du conseil d'école (cf pièce jointe)

Ce règlement définit la composition, le rôle et le fonctionnement du conseil d'école. Il est basé sur la circulaire des instances de l'AEFE. Le règlement du conseil d'école est porté au vote et voté à l'unanimité.

6. Résultats aux évaluations de zone en langues arabe et anglaise

6.1 Résultats aux évaluations de zone en langue arabe :

Question de l'UCPE : Pouvez-vous nous présenter un point sur le niveau des élèves en arabe par niveau et par cycle ? Des aménagements sont-ils possibles pour combler les lacunes que rencontrent les élèves dans l'apprentissage de la langue Arabe ?

Langue arabe en CM2

2022-2023

Niveau A1	Niveau validé	Compréhension orale	Compréhension écrite	Phonologie et fonctionnement de la langue	Production de l'écrit	Production orale
Zone	50 %	73 %	71 %	91 %	58 %	67 %
EGD zone	34%	63%	57%	89%	44%	57%
Berchet	49,5 %	88 %	69 %	75 %	81 %	56 %
→ Des domaines en réussite marquée ; d'autres qui restent à travailler.						
Niveau A2	Niveau validé	Compréhension orale	Compréhension écrite	Phonologie et fonctionnement de la langue	Production de l'écrit	Production orale
Zone	71,7 %	95 %	91 %	93 %	73 %	86 %
EGD zone	55,4%	90%	83%	87%	58%	81%
Berchet	72 %	95 %	93 %	95 %	81 %	78 %
→ Des résultats dans tous les domaines en hausse, qui passent au-delà des résultats des EGD et de la zone (attention toutefois à la production orale).						

Plusieurs axes permettent l'obtention de ces résultats :

- Organisation : apprentissage dès la PS, fonctionnement en barrettes de compétences du CE1 au CM2, présence de 2 professeurs d'arabe par groupe durant 12h par semaine ;
- Engagement et dynamisme des professeurs d'arabe : différenciation, création d'un fichier en GS, envoi de devoirs sous forme dynamique (vidéo ou audio) ;
- Collaboration entre professeurs de français et d'arabe : mise en valeur de la langue arabe au travers du co-enseignement, de la Journée mondiale de la langue arabe, de projets partagés (classes transplantées, par exemple).

Les professeurs d'arabe sont en train de mettre en place également des groupes de soutien le mercredi de 12h à 13h. Ces groupes seront composés par les enseignants avec accord de l'élève et de ses parents.

Un parent UCPE indique qu'il est important de souligner l'implication des enseignants de langue arabe et de les remercier au nom des parents.

M. PASQUIOU note l'implication des parents au sujet de la langue arabe. L'adhésion des parents facilite réellement l'entrée dans la langue arabe. Il souligne cette réussite au sein de l'école. Mme EL KATARI ajoute qu'une implication grandissante de la part des familles est notable depuis quelques années.

6.2 Résultats aux évaluations de zone en langue anglaise :

Langue anglaise en CM2

2022-2023

Niveau A1	Niveau validé	Réagir et dialoguer	Comprendre à l'oral	Parler en continu	Lire	Ecrire
Zone	69%	82%	87%	89%	78%	91%
EGD de la zone	54%	79%	82%	82%	69%	92%
Berchet	54%	84%	89%	79%	69%	95%
→ Des résultats similaires à la zone (compétences par compétences). Privilégier l'oral, limiter l'écrit (la production écrite). La compétence lire est à renforcer.						

Question de l'UCPE : Pouvez-vous nous faire un bilan sur le projet Parle ? Quelles en sont les perspectives ?

Le projet PARLE concerne cette année encore les CE2, CM1, CM2 depuis la 2^e année. Chaque classe bénéficie de 2h d'intervention d'un professeur d'anglais du lycée par semaine.

2 professeurs d'anglais sont engagés dans ce dispositif : Mme Bellouti et M. Zahir. Mme Bellouti en est la coordonnatrice. Une méthode Cambridge a été choisie. La certification Cambridge sera proposée en CE2 et CM2. (Non obligatoire, coût estimé de 750 dhs). Une correspondance est en train de se mettre en place entre des classes britanniques et nos classes. Un voyage pourrait être envisagé.

7. Bilan de la rentrée 2023

7.1 Effectifs à la date du 13.11.2023 :

Niveaux	Effectifs	Nombre de classes	Moyenne par classe	
PS	26	3 PS-GS + 2 PS-MS-GS	5	152 élèves de maternelle
MS	59	2 + 2 PS-MS-GS	25,5	
GS	67	3 PS-GS + 2 PS-MS-GS	13,5	
CP	73	3	24,5	392 élèves d'école élémentaire
CE1	79	3	26,5	
CE2	77	3	25,6	
CM1	79	3	26,5	
CM2	84	3	28	
TOTAL	544	22	24,7	
2022-2023	562	22	25,5	+ 5 élèves soit une hausse de 1%
2021-2022	557	24	23	+54 élèves soit une hausse de 11%
2020-2021	503	19	26,5	

Question de l'UCPE : Quelle est la position de l'équipe pédagogique par rapport à l'effectif des classes ?

M. PASQUIOU veille à maintenir des effectifs raisonnables en prenant en compte à la fois la présence d'EBEP et la taille réduite de nos salles de classe. Des élèves sont refusés régulièrement. Il précise qu'il s'agit ici de bonnes moyennes par rapport aux autres écoles françaises au Maroc.

7.2 Personnels :

2022-2023	2023-2024
1 directrice	1 directrice
23 enseignant.e.s en langue française (dont 1 temps partiel)	23 enseignant.e.s en langue française (dont 1 temps partiel)
5 enseignant.e.s en langue arabe	5 enseignant.e.s en langue arabe
Intervention de 5 professeurs en langue anglaise (27h)	Intervention de 2 professeurs en langue anglaise (18h)
1 EREI (Enseignant référent école inclusive) sur le pôle	1 EREI (Enseignant référent école inclusive) sur le pôle
7 ASEM	7 ASEM
1 documentaliste à temps plein	1 documentaliste à temps plein
2 assistantes de direction (dont 1 temps partiel)	2 assistantes de direction (dont 1 temps partiel)
7 AESH	10 AESH
2 personnels de service (dont 1 temps partiel)	2 personnels de service (dont 1 temps partiel)

Mme Céline Ho-Van doit nous quitter à la date du 1^{er} janvier. Une nouvelle enseignante est en cours de recrutement.

7.3 Sécurité :

Un exercice incendie a eu lieu le 10 octobre. Les classes sont sorties au point de regroupement en 3 minutes. M. PASQUIOU indique que ce score est bon mais pourrait encore être amélioré.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté) a été mis à jour et sera présenté aux enseignants au prochain conseil des maîtres. Dans ce cadre, un exercice séisme aura lieu le 29 novembre en matinée.

6. Règlement intérieur de l'école (cf pièce jointe)

Le règlement intérieur 2023-2024 ne comporte plus le protocole sanitaire covid ; le paragraphe concernant les modalités de paiement a fait l'objet d'une modification par le service comptabilité du lycée.

Le règlement intérieur 2023-2024 est porté au vote. Il est adopté à l'unanimité.

7. Projets d'école et de classe

Le projet d'école en cours est celui de 2021-2025. Pour rappel, les priorités en sont :

- Rechercher, atteindre, promouvoir l'excellence éducative et l'innovation pédagogique
- Créer et préserver un climat scolaire apaisé et épanouissant
- Favoriser l'engagement et l'autonomie des élèves
- Développer une politique de langues ambitieuse et ouvrir le pôle AEF de Tanger à l'international

En pièces jointes de ce PV : calendrier des évènements 2023-2024 ; liste des fiches projets validées pour 2023-2024.

Question de l'UCPE : Quelles sont les prévisions cette année concernant les évènements parascolaires dont la fréquence a considérablement baissé ces dernières années ? Peut-on prévoir de réinstaurer quelques évènements tels que le carnaval de l'école, ...etc

Tous les projets d'écrits sont des projets **pédagogiques**, appuyés sur le développement des **compétences** de nos élèves. Cette année sont prévus, à destination des parents : un marché de Noël, une chorale niveau par niveau ainsi qu'un carnaval pour les maternelles.

M. PASQUIOU insiste : la priorité est l'acquisition des connaissances et des compétences. Les évènements doivent avoir un lien avec les apprentissages. Les associations de parents d'élèves peuvent bien entendu organiser des moments festifs comme l'évènement « Halloween » qui a eu lieu le samedi 11 novembre.

Mme MERABET souligne que les projets 2023-2024 pour l'école représentent 30 projets et 203 000 dirhams.

Les associations CAPE et UCPE se portent volontaires pour aider à l'organisation d'évènements en fonction du planning de projets de l'école.

Plusieurs classes organiseront des classes transplantées dont le montant maximum demandé aux familles sera mis au vote en conseil d'établissement le jeudi 16/11/2023.

Fès CM1B Mme JULLIEN	
27 élèves + 3 adultes du 14 au 17 mai 2024 + 1 AESH	
Sur les traces de l'occupation ancienne du Maroc	
Devis hébergement	37200
Devis transport	26000
Total	63200
Coût par élève	2340,740741
Mise au vote	2400

Dar Bouazza CM1C Mme BOUROUAYEL	
26 élèves + 3 adultes du 20 au 24 mai 2024 + 1 AESH	
Dar Bouazza CM1A Mme DAHBI	
26 élèves + 3 adultes du 27 au 31 mai 2024	
Equitation	
Devis hébergement	56160
Devis staff	24660
Devis transport (dates de novembre données à l'ONCF)	9454
Total	90274
Coût par élève	3472,076923
Mise au vote	3500

Oukaïmeden CE2A Mme EL KATARI	
26 élèves + 3 adultes du 13 au 17 mai 2024	
Oukaïmeden CM2C Mme CHEVALLIER	
29 élèves + 3 adultes du 13 au 17 mai 2024 + 1 AESH	
Milieu et sports montagnards	
Devis hébergement + staff	107992
Devis transport (dates d'octobre données à l'ONCF)	18240
Total	126232
Coût par élève	2295,127273
Mise au vote	2400

Paris CM2A Mme BENDAOU	
29 élèves + 5 adultes du 20 au 25 mai 2024 + 1 AESH	
Institutions françaises et découverte culturelle de la ville	
Devis hébergement	
Devis transport (avion)	
Devis métro	844,35
Devis Orlyval	259,45
Devis paniers pique-nique	
Total	
Coût par élève	
Mise au vote	

8. Bilan financier 2022-2023 de la coopérative scolaire

Fin exercice 2021/2022 : 64 152, 14 dhs

	DÉPENSES	RECETTES
Cotisation des parents à la rentrée		57 540dhs
Somme reversée aux classes	55 400 dhs	
Somme non utilisée par les classes		15490dhs
Rencontre course longue cycle 2	3136 dhs	
Spectacle cycle 1 (Team Events)	6500 dhs	
Co-enseignement niveau CE2, projet Zellige	3200 dhs	
Animation artistique tous niveaux. Fanfare Fouad Tadlaoui	10 000 dhs	
Marché de Noël		11988,50 dhs
Don association Karama (marché de Noël)	6 000 dhs	
Association Mégafaune (spectacle du CP au CM2 + ateliers)	10 000 dhs	
Contribution aux 8 classes transplantées	8 000dhs	
Somme non utilisée par les classes		557 dhs
Séances astronomie pour 3 classes	3 200 dhs	
Aide aux familles /classes transplantées (parts de la coop et de la FOL)	13 550 dhs	
Cotisation ASCM	1 120 dhs	
Frais bancaires	949, 20 dhs	
Photos de classe		13 530 dhs
Kermesse		16 710 dhs
Total	121 055,20 dhs	115 815, 50 dhs

A la fin de l'exercice 2022/2023, la coopérative scolaire dispose de 58006, 29 dhs.

À titre indicatif, les recettes des cotisations pour l'année 2023/ 2024 se montent à 58 380 dhs.

Les sommes remises aux enseignants sont les suivantes :

→ 120 dhs par élève pour les classes de maternelle

→ 100 dhs par élève pour les classes du primaire.

Mme EL KATARI décrit le système d'aide au financement des classes transplantées. A l'école, il était tripartite : coopérative, USEP et FOL (Fédération des Œuvres Laïques). Si la FOL ne pouvait plus aider les familles, il serait discuté en conseil des maîtres de la destination de la recette du marché de Noël.

9. Questions de l'UCPE

◆ En ce qui concerne les travaux de rénovation de l'école, la date de démarrage de ces derniers sera-telle respectée ? Peut-on avoir plus de détails sur la durée du chantier ? Sur la délocalisation des classes ? Est-il prévu un dispositif spécial pour les élèves ayant des maladies chroniques tels que l'asthme ?

M. PASQUIOU annonce un contre-temps. Le maître d'œuvre a démissionné fin octobre. Il ne souhaitait pas rentrer dans la logique de ce programme architectural rigoureux. Un nouvel appel d'offre a été lancé. Un nouveau maître d'œuvre a été trouvé et commence à travailler. Cette situation a impliqué une perte de temps. Le nouveau maître d'œuvre prévoit un commencement des travaux en mars/avril. De plus, il apparaît périlleux de réaliser ces travaux en site occupé. Un site de repli est recherché.

Cet évènement a des points positifs :

- Les élèves ne seront plus sur site durant les travaux.
- Le projet obtient le soutien actif de l'ambassadeur.
- M. PASQUIOU souhaite demander un soutien financier à l'AEFE.

Une communication à destination des familles sera envoyée en début de semaine prochaine.

◆ Pouvez-vous nous présenter un point sur le niveau des élèves en arabe par niveau et par cycle ? Des aménagements sont-ils possibles pour combler les lacunes que rencontrent les élèves dans l'apprentissage de la langue Arabe ? (cf infra)

◆ Pouvez-vous nous faire le point sur la situation des élèves à besoins éducatifs particuliers : quel est leur nombre par niveau ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en place cette année et quel bilan sur la progression de ces élèves ?

	PPS	AESH	PAP	PPRE	équipes	total
PS					1	1
MS					1	1
GS				3	3	6
CP	2	1			3	5
CE1	2	2	3	3	2	10
CE2	3	2	2		2	7
CM1	2	2			2	4
CM2	3	3	5			8
Total	12	10	10	6	14	42

Les élèves à besoins particuliers regroupent des profils très différents d'élèves.

Le **programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)** s'adresse à des élèves ayant des difficultés nécessitant un soutien et des aménagements spécifiques, **sans être reconnu en situation de handicap**.

Le **plan d'accompagnement personnalisé (PAP)** concerne les **élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables** ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...).

Le **projet personnalisé de scolarisation (PPS)** s'adresse aux **élèves reconnus en situation de handicap par une MDPH** ou la CSEI pour nos élèves marocains.

Le tableau ci-dessus dénombre les élèves signalés par les enseignants à Shadya Sidi-Kada et à la direction et dont les familles ont été rencontrées depuis le début de l'année en équipe éducative. Ces chiffres sont amenés à évoluer.

Remarque d'un parent UCPE : Il serait intéressant qu'en tant qu'association, nous organisions des rencontres, des conférences pour sensibiliser les parents et aider ceux qui pourraient être dans le déni.

◆ Pouvez-vous nous faire un bilan sur le projet PARLE ? Quelles en sont les perspectives ? (cf infra)

◆ Pour les classes de triples niveaux peut-on avoir un retour sur leur évolution ? Qu'en est-il de l'adaptation des enfants et de l'évolution de leur niveau ? D'autre part, est-il prévu une harmonisation de niveau en fin d'année pour les Grandes Sections qui vont entamer l'année prochaine un nouveau cycle d'apprentissage ?

Pour rappel, ces classes à triple niveau sont un choix pédagogique de l'équipe de cycle et des enseignantes en charge de ces classes. Un groupe de travail PS-MS-GS a été créé dans notre école accompagné par M. Drion. Mmes Beaulieu et Vanlaer se rendront jeudi 16.11 à Rabat observer 2 classes qui y fonctionnent en triple niveaux. Ces 2 classes travaillent le même programme, les mêmes programmations que les autres classes.

Mme BEAULIEU insiste sur les programmes comme cadre de toutes les classes. Elle ajoute que l'effectif de sa classe permet réellement d'individualiser le travail.

Retour positif d'un parent d'un triple niveau présent au conseil d'école.

Mme VANLAER explique que cette classe à triple niveau est à la fois un choix et un défi en même temps car cela implique beaucoup plus de travail, mais qu'elle apprécie tout particulièrement d'avoir des interactions avec des petits groupes d'élèves.

M. DRION, maître-formateur souligne que cette organisation implique davantage d'activités en autonomie et développe ainsi l'autonomie des élèves. C'est très répandu en France où il a été démontré que cela est très bénéfique.

Un parent UCPE rapporte que certains parents voient leurs enfants régresser et pensent que c'est dû au triple niveau.

M. PASQUIOU explique que des phases de régression sont communes à tous les enfants et insiste sur la nécessité de communiquer avec l'enseignante.

◆ Quelle est la position de l'équipe pédagogique par rapport à l'effectif des classes ? (cf infra)

- ◆ La classe de CE1 a un maître-formateur, pouvez-vous nous fournir des détails sur le fonctionnement de cette classe et l'adaptation des élèves ?
Depuis la rentrée 2022, Berchet accueille un maître-formateur. M. Drion est en classe les lundis et mardis. Les autres jours de la semaine, il est à la disposition de la zone Maroc pour former les enseignants de la zone, dont nos enseignants. Il participe en effet à l'animation de groupes de travail (commission EBEP, outils numériques, etc...). Cette année, Meryam Zokay, enseignante titulaire est son binôme.
- ◆ Concernant l'hygiène des sanitaires, malgré plusieurs réclamations des parents d'élèves le problème persiste au fil des années. Notre association reçoit quotidiennement plusieurs remarques des parents ; certains enfants (plus particulièrement les petites filles) développent même certaines maladies dues à la mauvaise hygiène. Peut-on envisager un système de nettoyage plus efficace et régulier que celui adopté actuellement ? Peut-on renforcer l'équipe ou éventuellement sous-traiter ce service ?
Notre école bénéficie d'un agent en sous-traitance toute la journée. Son rôle est de nettoyer les cours et toilettes. Il est très investi. Il ne peut toutefois pas entrer dans les toilettes durant tout le temps de récréation, soit au total 1 heure. A partir de maintenant, il fermera les toilettes entre 2 récréations pour effectuer le nettoyage nécessaire. Si cela ne fonctionne pas, M. PASQUIOU étudiera la possibilité de recruter un personnel de service à mi-temps supplémentaire.
- ◆ Qu'en est-il du processus du recrutement d'une infirmière pour l'école ? Quelle est la procédure actuelle en cas d'incident ? Quels sont les ratios pour la surveillance des récréations ? Peuvent-ils être augmentés ?
A chaque récréation, au moins 3 adultes surveillent chaque cour. Un enseignant supplémentaire est responsable des soins. C'est lui qui détermine les soins à apporter et/ou l'appel aux familles si nécessaire.
M. PASQUIOU explique que la direction est en train d'évaluer les ressources financières de l'établissement afin d'envisager ou non l'emploi d'une infirmière, même en tant que prestataire de service.
- ◆ Disposons-nous de partenariats établis avec des professionnels de la santé, notamment pour le diagnostic et le suivi de certains troubles d'apprentissages ? (Orthophoniste / Pédopsychiatre ... etc)
Nous disposons d'une liste mise à jour régulièrement par Mme Sidi-Kada de professionnels de santé. Cette liste est à titre indicatif et non exhaustive.
- ◆ Une visite médicale est-elle prévue pour l'ensemble des élèves à certains niveaux de leur scolarité pour contrôler notamment la vaccination, la dentition, l'IMC, la vision ainsi que la colonne vertébrale ? Le docteur Tligui est responsable de ces visites médicales. Dans notre école, cette visite a lieu en CP.
M. PASQUIOU envisage de renforcer cela en ajoutant une visite médicale en maternelle pour les enfants de 3/4 ans.
- ◆ Le programme pHARe de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, d'anti-intimidation ainsi que le cyberharcèlement a été généralisé à l'ensemble des établissements français depuis la rentrée 2023, (2022 pour les écoles et collèges et généralisé aux lycées en 2023), qu'en est-il de notre école ?
Le programme pHARe n'est pas encore déployé au sein de la zone Maroc. Dans notre école, une formation à l'enseignement des compétences psychosociales a eu lieu la semaine dernière. Une animation pédagogique aura lieu en janvier sur la thématique du climat scolaire. Des projets sont menés dans les classes sur cette thématique. Le protocole harcèlement est mis en place dès que nécessaire.
Un parent UCPE souligne la qualité des supports et documents et affirme que la sensibilisation et la communication sont gages de réussite.
M. PASQUIOU intervient : c'est un phénomène qui a toujours existé mais qui s'est aggravé avec les réseaux sociaux. Ce programme est intéressant : protocoles et documentations sont bien faits et utiles.
- ◆ Quelles sont les prévisions cette année concernant les événements parascolaires dont la fréquence a considérablement baissé ces dernières années ? Peut-on prévoir de réinstaurer quelques événements tels que le carnaval de l'école, ...etc (cf infra)

10. Questions de CAPE

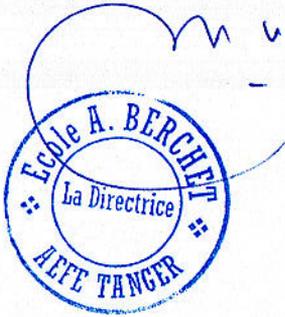
- ◆ Est-il possible de remettre les barrières à l'entrée des maternelles ? Elles permettent de garder les enfants visibles et en sécurité.
La barrière en métal n'était pas une solution sécuritaire. Notre agent technique peindra une ligne au sol afin de demander aux parents de reculer et ainsi de laisser plus de place aux élèves.

◆ Comment les problèmes de santé mentale et psychique sont-ils abordés par l'école, sachant que cela peut arriver à n'importe quel moment, et auprès des élèves comme du personnel ? Y a-t-il, ou y aura-t-il une convention avec un psychologue ? (cf question UCPE)

La présidente,
Marie-Line MAURICE

La secrétaire,
Céline HO-VAN

La secrétaire,
Siham EL MERNISSI



Règlement intérieur du Conseil d'École 2023/2024

Le conseil d'école exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur (décret n° 2008-263 du 14.03.2008) et des textes de l'AEFE.

1) Le conseil d'école se compose des membres suivants :

Siégeant avec droit de vote :

- Le/la directeur.rice d'école, président.e.
- 15 enseignant.e.s (dont au moins un.e par niveau)
- un.e enseignant.e spécialisé.e intervenant dans l'école
- 15 parents d'élèves (dont au moins un.e par niveau dans la mesure du possible)

Siégeant avec voix consultative :

- Le/la chef.fe d'établissement, ou, en cas d'empêchement, son adjoint.e
- l'Inspecteur.rice de l'Éducation Nationale en résidence
- le/la Secrétaire Général.e du Pôle AEFÉ de Tanger.

Les parents d'élèves suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école sur invitation du/de la directeur.rice d'école. Ils peuvent prendre part aux débats sans prendre part aux votes et décisions sauf dans le cas où ils suppléent un membre titulaire absent.

Par ailleurs, des représentant.e.s des autres personnels qui exercent dans l'école (ASEM, personnels de service...) peuvent assister, sur invitation du/de la directeur.rice d'école, également avec voix consultative, au Conseil d'École.

En fonction de l'ordre du jour, le/la président.e peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile.

2) Le conseil d'école, sur proposition du/de la directeur.rice de l'école :

- Vote le règlement du Conseil d'École
- Vote le règlement intérieur de l'école
- Est consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :
 - les structures pédagogiques
 - l'organisation du temps et du calendrier scolaires
 - le projet d'école sur proposition du conseil des maîtres
 - les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement
 - les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoin éducatifs particuliers
 - les projets et l'organisation des classes de découverte
 - les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire
 - les principes de choix des matériels et outils pédagogiques

- les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire
- le programme d'actions annuel du conseil école-collège
- le programme d'actions annuel contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement
- le programme d'action annuel d'éducation au développement durable.

3) Le fonctionnement :

Le Conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres.

Le Conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du/de la directeur.rice de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

A chaque début de séance, le/la président.e fait procéder à la désignation d'un.e secrétaire de séance et d'un.e secrétaire-adjoint, chargé.e.s d'établir le procès-verbal. Le/la secrétaire adjoint.e est choisi.e à tour de rôle parmi les représentant.e.s des parents d'élèves.

Le procès-verbal est dressé par le/la président.e, adopté à l'ouverture de la séance suivante. Il est transmis aux membres du conseil d'école et du conseil d'établissement et est affiché dans les locaux de l'école pour une durée de 4 mois ainsi que sur le site internet. Les membres de la communauté éducative sont informés de la mise à disposition des procès-verbaux.

4) L'organisation

La durée du conseil d'école est limitée à deux heures. Si des questions n'ont pas été abordées dans le temps imparti, elles seront prioritaires lors du conseil d'école suivant.

Pour permettre l'instruction des questions diverses proposées par les membres du Conseil d'École, il conviendra :

- d'une part, de les faire parvenir par écrit au/à la directeur.rice d'école au moins 11 jours avant la tenue du conseil d'école,
- d'autre part, d'exposer ces questions de manière suffisamment explicite, afin qu'une réponse satisfaisante puisse être apportée.

Le/La directeur.rice d'école qui préside la réunion veille à ce que chacun puisse s'exprimer dans le cadre de l'ordre du jour. Les interventions doivent se faire dans le respect des personnes et dans la sérénité nécessaire à un échange constructif.

Sur les questions qu'il doit voter, le vote à bulletin secret peut être requis à la demande d'un.e des membres. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. La voix du/de la président.e est prépondérante.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2023/2024

La vie en communauté implique un ensemble de règles qui, bien comprises et admises par les différents partenaires de l'ensemble de l'équipe éducative (élèves, enseignant.e.s, ASEM, parents, intervenant.e.s, administration, direction) doivent faciliter les relations entre les différentes composantes et devenir un véritable projet éducatif.

L'objectif principal de ce règlement est de faciliter la vie de l'école. Il nécessite le respect de chacun et la responsabilité de tous et toutes.

Préambule

Les membres de la Communauté Scolaire (élèves, parents, personnels) de l'école Adrien Berchet de Tanger, affirment leur attachement aux valeurs de **liberté, d'égalité et de fraternité**. Le respect de celles-ci implique qu'il ne peut être accepté que soient faites de distinctions entre ses membres en fonction de leur origine culturelle ou socio-économique, de leur sexe ou de leur appartenance religieuse. Le respect de l'autre dans ses différences est une condition indispensable pour l'harmonie de notre communauté.

Idées politiques et croyances religieuses appartiennent à l'espace privé des individus et n'ont pas leur place dans l'établissement. **Les principes de neutralité et de laïcité sont garantis.**

Parce qu'être libre et responsable, c'est pouvoir faire des choix éclairés, la mission de l'Ecole est de transmettre des savoirs, des valeurs et de façonner l'esprit critique des élèves. Afin que cette chance soit donnée à tous et toutes, l'ensemble de la communauté s'engage à favoriser un climat de confiance propre à l'éducation, au travail de l'élève et à la formation citoyenne.

L'école Adrien Berchet offre des conditions originales en donnant à chacun l'opportunité d'évoluer dans un environnement binational et biculturel, source d'enrichissement mutuel. Tout en préservant l'identité de chacun et chacune, et en établissant l'équilibre entre cultures marocaine et française, il favorise la promotion du bilinguisme.

Dans le cadre de ces principes, notre règlement intérieur, discuté et voté par l'ensemble des représentant.e.s élu.e.s de la Communauté Scolaire, s'applique sans dérogation à l'ensemble des enfants et des adultes appartenant à l'établissement ou accueillis par celui-ci. C'est collectivement qu'ils doivent veiller à son application et à son bon fonctionnement.

TITRE I : ADMISSION ET INSCRIPTION DES ELEVES

Article 1 : Au cours du dernier semestre de l'année scolaire, pour les nouveaux élèves, les familles complètent et remettent en ligne un dossier de demande d'inscription.

Article 2 : Les inscriptions sont prononcées par le chef d'établissement du pôle EGD de Tanger en accord avec les instructions du Service de l'Enseignement Français au Maroc (Ambassade de France à Rabat).

Article 3 : Pour que l'inscription soit définitive :

a) les parents doivent compléter et signer une fiche de renseignements. Ils doivent fournir un certificat de radiation de l'école précédente.

b) Pour une première inscription, les parents doivent acquitter des droits spécifiques (Droits de Premières Inscriptions).



Article 4 : Les droits de scolarité seront acquittés trimestriellement après réception par les familles d'un avis de paiement. Les factures sont aussi déposées sur la plateforme Eduka accessible depuis le site du lycée.

Modalités de paiement :

- par carte bancaire depuis le site internet du lycée www.lycee-regnault.com, depuis votre mobile ou votre agence bancaire ;
- par virement bancaire en euros ou en dirhams
- en espèces, à l'agence du Crédit du Maroc, Boulevard Pasteur, muni de votre facture.
- par chèque : à déposer dans la boîte aux lettres dans l'entrée du Lycée Regnault.

Article 5 : Les élèves ne peuvent pas participer aux activités extra-scolaires et aux sorties des classes s'ils ne sont pas couverts par une assurance (Attestation d'assurance à fournir dès le début de l'année à l'école).

TITRE II : FREQUENTATION SCOLAIRE

Article 1 : Horaires d'entrée et de sortie :

	Porte centrale			Porte maternelle	
	CE2, CM1, CM2			Maternelles	CP, CE1
Entrée matin	8h00-8h10			8h00-8h10	8h10-8h20
Sortie matin	CE2 12h10	CM1 12h13	CM2 12h16	12h10	12h20
Entrée après-midi	14h00-14h10			13h50-14h	14h00-14h10
Sortie après-midi	CE2 16h10	CM1 16h05	CM2 16h00	16h	16h10

L'élève en retard se présentera, accompagné d'un adulte, au secrétariat.

Article 2 : L'inscription en maternelle implique l'engagement, pour la famille, d'une fréquentation scolaire régulière.

Article 3 : Pour toute absence prévisible, la famille doit informer le directeur / la directrice et l'enseignant.e. En cas d'absence inopinée, il est demandé que l'école soit avisée le jour même, par écrit ou oralement (pronote, maître.sse ou secrétariat). Les motifs d'absence doivent être valables. Pour toute absence, les parents notent le motif de l'absence sur pronote, dans le cahier de liaison ou par message électronique à l'enseignant.

Article 4 : L'enseignant signalera au directeur les élèves dont l'absentéisme est important. En cas d'absences répétées, le directeur informe la famille et ouvre un dossier ; un signalement à l'Inspecteur d'Académie pourra être adressé avec toutes les pièces du dossier.

TITRE III : HYGIENE ET VIE SCOLAIRE

Article 1 : Les élèves doivent se présenter dans une tenue vestimentaire convenable, en bonne santé et propres. Les familles dépisteront éventuellement les parasites (poux) et s'engagent à traiter les cheveux de l'enfant dès l'apparition de parasites ou à titre préventif.



Article 2 : En cas de difficulté scolaire, il sera procédé de la façon suivante :

- Etude des difficultés de l'enfant en Conseil de cycle et recherche collective de solutions.
- Rencontres avec les parents pour information, demande de bilans éventuels en collaboration avec l'Enseignant Référent Ecole Inclusive (EREI).
- Rédaction d'un des 3 dispositifs possibles : Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE), Projet d'Accueil Personnalisé (PAP), Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Article 3 : Une équipe éducative invitant les parents sera organisée pour tout élève qui, par un comportement dangereux (violences verbales ou physiques) perturberait la collectivité.

Article 4 : Les fournitures ainsi que les manuels seront achetés par les élèves (*listes distribuées en fin d'année*). Des ouvrages de la BCD seront prêtés par l'école et en cas de dégradation ou de perte seront à la charge des parents (remplacement du livre). Toute dégradation volontaire du matériel, et/ou vol, seront sanctionnés.

Article 5 : Les élèves doivent veiller à leurs objets personnels. Il est recommandé de ne pas apporter à l'école des objets de valeur ou de l'argent. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de pertes d'objets.

Article 6 : Dans le cadre du Parcours Éducatif de santé mis en place dans l'école, les bonbons, sucreries, chocolats, chips et boissons sucrées ne sont pas autorisés, afin de favoriser les bonnes habitudes alimentaires. Seront donc autorisés les fruits (+ compotes de fruits non sucrées et jus de fruit sans ajout de sucre), le fromage ou les yaourts nature, le pain, les tartines maison, les fruits secs, l'eau dans une gourde incassable.

Article 7 : Sans l'enseignant.e, aucune personne n'est autorisée à entrer dans la classe, sauf situation exceptionnelle.

Article 8 : Les droits et obligations des élèves et des personnels sont définis et mis en œuvre dans le respect du principe de la laïcité. L'exercice de ces droits, individuels ou collectifs, ne saurait autoriser les actes de prosélytisme ou de propagande, ni porter atteinte à la dignité, à la liberté et aux droits des autres membres de la communauté éducative ou compromettre leur santé ou leur sécurité. Il ne saurait permettre des expressions publiques, des actions ou le port de signes ostentatoires à caractère discriminatoire se fondant notamment sur le sexe ou la religion.

TITRE IV : USAGES DES LOCAUX, SECURITE

Article 1 : Les locaux, le mobilier et le matériel constituent un bien collectif et doivent être respectés. En cas de dégradation, la famille de l'élève responsable assure les frais de réparation ou de remplacement conformément à la réglementation des établissements français. Les élèves respectent la propreté et l'état des locaux ; ils ne jettent aucun détritrus dans les toilettes ou les lavabos. Ils ferment les robinets après usage. Ils n'écrivent pas sur les murs, portes, vitres ou tables. Ils jettent leurs papiers et déchets dans les poubelles réservées à cet usage afin de respecter la propreté de la cour et des salles.

Article 2 : Les structures de la cour maternelle sont interdites à tous et à toutes en dehors du temps scolaire (y compris les heures d'entrée et de sortie des classes.)

Article 3 : En cours d'année scolaire, chaque enseignant.e établit, signe et remet au directeur l'inventaire du mobilier et du matériel de sa classe. Il en est responsable pour l'année scolaire.

Article 4 : Les objets dangereux ou inappropriés à l'école sont interdits : téléphones portables, cutters, couteaux, épingles, bouteilles en verre, jouets, ballons en cuir, balle de tennis, bijoux, insignes, livres ou brochures étrangers à l'enseignement...



Article 5 : L'entrée de l'école est formellement interdite à toute personne non autorisée.

Article 6 : Les élèves ne doivent pas entrer seuls dans les réserves d'EPS, BCD, informatique.

Article 7 : Il est interdit aux élèves d'enjamber les balustrades du 1er étage et d'accéder aux toits. Ils ne doivent pas enjamber les clôtures mitoyennes avec l'Institut Français. Il est formellement interdit aux élèves d'ouvrir seuls les fenêtres.

Article 8 : Deux exercices d'évacuation des locaux en cas d'incendie, un exercice de confinement et un exercice séisme sont organisés dans l'année. Les consignes de sécurité sont affichées dans chaque salle de classe.

Article 9 : L'accès par la porte latérale pour les adultes accompagnant un élève de maternelle n'est possible que sur présentation d'un badge nominatif. Ce badge est à restituer en fin d'année.

TITRE V : SURVEILLANCE

Article 1 : Classes maternelles

- Accueil : Il commence 10 min avant le début de la classe.

L'entrée dans l'école s'effectue, comme pour les CP et CE1, par la porte de l'aile droite.

Pour les PS, MS et les GS, les parents ou les personnes habilitées par eux accompagnent l'enfant jusqu'à la porte de sa classe pour le remettre au personnel enseignant. Les accompagnateurs doivent amener les enfants jusque devant la porte de la classe et non pas les laisser sous le préau ou au pied de l'escalier.

- Remise des élèves aux familles PS, MS et GS : elle s'effectue à la porte de la classe. L'enseignant.e remet l'enfant à ses parents ou à toute personne nommément désignée par eux, par écrit et présentée par eux au maître ou à la maîtresse de la classe. Tout retard prévisible doit être signalé par téléphone ou par mail au secrétariat de l'école.

En cas de retard à l'entrée ou à la sortie de la classe, le directeur / la directrice se tournera vers les parents pour leur rappeler la nécessité absolue de ponctualité et de régularité.

- Parents : Il est demandé aux parents ou aux personnes qui accompagnent les enfants, une fois ceux-ci remis à la maîtresse ou au maître, de ne pas rester dans la cour de l'école.

Article 2 : Classes élémentaires

- Accueil : Il commence 10 min avant l'entrée en classe.

L'entrée dans l'école s'effectue :

- pour les CP et CE1 par la porte de l'aile droite.

- pour les CE2, CM1 et CM2 par la porte centrale.

Les élèves se rendent directement dans leur classe où leur enseignant.e les attend. Une surveillance des couloirs est mise en place par les professeur.e.s.

- Sortie : A la fin de la demi-journée, chaque maître.sse accompagne ses élèves jusqu'à la porte de l'école pour les laisser repartir dans leur famille.

Article 3 : Récréations

Cour des petits			Cour des grands	
9h50-10h20	10h-10h20	10h20-10h50	10h-10h20	10h20-10h40
PS-GS A, PS-MS-GS A, MSA	2 CP	PS-GS B, C, PS-MS-GS B, MSB	CE1-CM1, 1 CP	CE2-CM2

La surveillance est assurée par au moins 3 personnels.



TITRE VI : CONCERTATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ENSEIGNANTS ; RESULTATS SCOLAIRES

Article 1 : En début d'année scolaire, l'enseignant.e organise une réunion d'information sur le fonctionnement de sa classe à l'intention des parents de ses élèves.

Article 2 : Un cahier de liaison ou une boîte de messagerie de la classe informe les parents sur la vie de l'école. Les enseignant.e.s reçoivent les parents, sur rendez-vous, en dehors des heures de classe.

Article 3 : Les travaux écrits des élèves sont montrés régulièrement aux parents. Ils doivent être rapportés en classe.

Article 4 : La mise en place de Pronote permet une communication plus complète avec les familles.

Article 5 : A la fin de chaque semestre, un livret numérique d'évaluation en élémentaire et un carnet de suivi des apprentissages en maternelle est à viser par les parents, puis à rapporter en classe.

TITRE VII : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Article 1 : L'UCPE (Union des Conseils de Parents d'Elèves), CAPE (Collectif Autonome de Parent d'Elèves) et l'USEP (Union Sportive des écoles Primaires) sont trois associations complémentaires de l'école.

L'UCPE et CAPE sont gérées par des parents d'élèves bénévoles. L'UCPE propose des services tels que : organisation de la pause méridienne, contrat d'assurance scolaire, activités extra-scolaires... CAPE propose des services tels que : contrat d'assurance scolaire, activités extra-scolaires...

L'USEP est dédiée à l'organisation des activités périscolaires (lundi, mardi, jeudi de 16h00 à 17h40 et le mercredi après-midi, à l'école).

Article 2 : Afin de promouvoir les projets de classe, les enseignant.e.s proposent une participation à la coopérative scolaire.

Article 3 : Chaque année, les parents d'élèves sont représentés au Conseil d'École par 15 parents élus pour un mandat d'une année.

Article 4 : Le règlement intérieur est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du Conseil d'École.

Règles de vie en BCD (Bibliothèque Centre Documentaire)

La BCD est à disposition des élèves pour le plaisir de la lecture et de la culture, ainsi que pour le travail de recherche à titre individuel ou collectif.



Lieu de lecture, de travail, de création et d'animation, il offre également un service de prêt d'ouvrages, dont **les règles sont les suivantes** :

- J'entre en BCD pour découvrir, lire et emprunter des livres.
- Je suis calme et je chuchote pour que chacun puisse lire tranquillement.
- Je dépose mon cartable, mon sac, mon manteau ou ma veste à l'entrée.
- Je n'apporte pas mon goûter ou ma gourde en BCD.
- Je prends soin des livres et je les remets à leur place avant de quitter la BCD.
- Je rapporte ma carte d'emprunteur et mon livre quand j'ai fini de le lire pour qu'un autre élève puisse l'emprunter à son tour.
- Si je ne respecte pas ces règles, je devrai quitter la BCD.

Conditions de prêt en BCD :

- Chaque élève peut emprunter 1 document pour une durée d'1 semaine ou 2 documents pour une durée de 2 semaines (selon l'organisation de chaque classe).
- En cas de retard, le prêt est suspendu jusqu'au retour du document emprunté.
- La durée de prêt d'un document peut être prolongée d'une semaine après demande auprès de la professeure-documentaliste.
- Tout document perdu ou détérioré devra être remplacé par un ouvrage neuf.

Charte d'utilisation du matériel informatique



Chaque élève a le droit d'utiliser l'outil informatique et en échange, il s'engage à respecter les règles de cette charte.



Se protéger



➔ J'utilise la connexion Internet en présence d'un adulte, pendant le temps de classe et pour effectuer un travail scolaire.

- ➔ Je sais que toutes les fois où je vais sur internet, les informations de ma navigation sont conservées et consultables.
- ➔ Je ne donne pas d'informations sur ma famille ou sur moi-même. Je ne communique ni mot de passe, ni identifiant.
- ➔ Je dois savoir que les informations sur Internet ne sont pas toujours vraies. Je vérifie que mes recherches sont justes.
- ➔ Si je vois des pages qui me dérangent, je le dis immédiatement à un enseignant.

Respecter la loi, les autres et le matériel

- ➔ Je suis responsable de ce que j'écris et de ce que je dis. Je m'exprime poliment, je n'utilise pas de mots grossiers, je ne dis pas de mal de quelqu'un. Je garde toujours le souci de me faire comprendre.
- ➔ Je respecte la loi sur le droit à l'image. Je demande toujours l'autorisation avant de photographier quelqu'un et je ne publie aucune photographie d'enfant sur Internet.
- ➔ Je respecte la loi sur la propriété des œuvres. Je copie et j'utilise des textes, des images, des sons si j'ai l'autorisation de l'auteur. Je ne fais donc pas de copies interdites de logiciels, de fichiers musicaux, etc. ...
- ➔ Je prends soin du matériel informatique que j'utilise et ne modifie pas les systèmes (installation/désinstallation de programme, modification des icônes du bureau, ...)

Je sais que je m'expose à des sanctions si je ne respecte pas cette charte.

L'élève

Ses parents

Nom et prénom :

Calendrier des projets 2023-2024

Nom	Dates 2023-2024	Cycles
Rencontre sportive	Cycle 1 : olympiades pendant les classes transplantées Cycle 2 : jeudi 19.10.2023 Cycle 3 : semaine du 16 au 20 octobre	1,2,3
Semaine du goût	Octobre 2023	MS + PS-MS-GSB
Halloween	31 octobre 2023 → semaine du 7 novembre	3
Semaine des lycées français du monde	27 novembre au 2 décembre 2023 "apprendre, s'engager, s'épanouir : le sport pour tous et toutes" Course longue cycle 2 jeudi 14 décembre avant la récréation	2,3
Fête de la science	6 au 16 octobre 2023	2,3 (par niveau pour ceux qui le souhaitent)
Christmas/Marché de Noël	Jeudi 21 décembre 2023	1,2,3
Journée mondiale de la langue arabe	Lundi 18 décembre 2023	1,2,3
Ambassadeur en herbe	Finale établissement mi-janvier 2024	3
Printemps des poètes "La grâce"	9-25 mars 2024	1,2,3 (cycle 2: harmonisation par niveau)
La Grande Lessive	21 mars 2024	
Semaine de la pesse	Mars 2024 (période à fixer)	3
Journée de l'inclusion	Semaine du 10 avril 2024 Conjuguer la Journée de l'Inclusion et la semaine olympique et paralympique : rencontre sportive paralympique	2, 3
Semaine olympique et paralympique	Début avril 2024	2, 3
Olympiades (jeux d'eau à la mer)	Mai 2024	cycle 1
Journée de l'eau	22 mars 2024	1?,2
Mai des langues	Mai 2024	CM2
Semaine des éco-délégués/ ADN Développement durable	Du 20 au 26 mai 2024	2, 3
Carnaval (JO?)	Début mai 2024 ?	1
Printemps du livre de Tanger	Avril 2024	par BCD et IF?
Chorale de fin d'année trilingue par niveau + exposition des oeuvres de l'année (Grande Lessive)	21-22 juin 2023	1,2,3
Kermesse de fin d'année	Juin 2023	Volontariat

Ecole Adrien Berchet - Tanger
Projets prévisionnels pour 2023-2024

N°	Type d'action	intitulé / descriptif du projet	classes concernées	nombre d'élèves concernés	Période prévue / durée	Objectifs	Priorité 1 projet d'ét. (Rechercher, atteindre, promouvoir l'excellence éducative et l'innovation pédagogique)	Priorité 2 projet d'ét. (Créer et préserver un climat scolaire apaisé et épanouissant)	Priorité 3 projet d'ét. (Favoriser l'engagement et l'autonomie des élèves)	Priorité 4 projet d'ét. (Développer une politique de langues ambitieuse et ouvrir le pôle AEF de Tanger à l'international)	Dépenses éventuelles à prévoir : intervenant / matériel / transport / autres	Coût	Devis
1	projet pédagogique	Une conteuse pour la Journée mondiale de la langue arabe	toutes	550	Période 2	Nezha Chevé, conteuse tri-lingue français, arabe classique, darija, illustratrice jeunesse, contera en arabe dans la salle Beckett les 18 et 19 décembre 2023.	X			X	Intervenante / IF	26200	oui
2	projet pédagogique	Initiation au zellige	3 PS-GS	65	Période 5	En collaboration avec les professeurs d'arabe, réalisation d'un panneau "Ecole Adrien Berchet" en zellige		X	X	X	matériel	4000	non
3	sortie pédagogique	land art/Perdicaris	3 PS-GS	65	Période 1	réexploiter les découvertes plastiques faites en classe	X		X		transport	3800	oui
4	sortie pédagogique	initiation à l'équitation	3 PS-GS	65	Période 4	surmonter son appréhension, découverte du vivant		X	X		transport	7200	oui
5	sortie pédagogique	visite de la ferme	3 PS-GS	65	Période 4	ateliers et découverte du milieu	X		X		transport	3800	attente
6	projet pédagogique	Jouer une pièce de théâtre	1 PS-GS	23	Période 4 et 5	Monter une pièce de théâtre et la jouer pour les parents d'élèves	X	X	X	X	ferme	4620	non
7	projet pédagogique	un lapin en classe!	1 PS-MS-GS + 1 PS-GS	40	toute l'année	Découverte du vivant		X	X	X	costumes	3300	non
8	sortie pédagogique	Découverte des milieux environnants : ferme, forêt, ville et plage	2 PS-MS-GS	37	toute l'année	se rendre dans les différents milieux (découverte du vivant, de l'espace, objectifs EDD, landart)		X	X	X	animal + matériel	1450	non
9	projet pédagogique	Mise en scène d'un conte inventé par les élèves	2 PS-MS-GS	37	Périodes 4 et 5	après découverte de différents contes, inventer en collectif un conte et le mettre en scène devant les parents d'élèves	X	X	X		entrées ferme	1230	non
10	projet pédagogique	Olympiades	PS à CP	230	Période 5	Rencontre sportive inter-cycle	X	X	X		3 bus	7200	attente
11	sortie pédagogique	land art	2 MS	51	Période 2 ou 4	réexploiter les découvertes plastiques faites en classe	X		X		costumes	2000	non
12	sortie pédagogique	nettoyage de la plage + Olympiades	2 MS	51	Période 5	former des éco-citoyens + compétences motrices	X	X	X		décors	1000	non
13	projet pédagogique avec intervenant	Ateliers cirque + spectacle	2 MS	51	période 4	développer des compétences motrices et artistiques, réaliser un spectacle avec les intervenants devant les parents d'élèves	X	X	X		impression	4000	non
14	projet pédagogique avec intervenant	Prix des Incorruptibles	3 CP	75	année	participation au prix des Incorruptibles (lectures, correspondance avec un.e auteur.e, création de booktrailers)	X		X	X	médailles, diplômes, petit matériel d'EPS	6000	non
15	projet pédagogique avec intervenant	Spectacle de percussion	3 CP	75	période 5	accompagner les chants de la chorale de fin d'année par des percussions.	X	X	X		gôûter	2200	non
16	projet pédagogique avec intervenant	Broadway is in Tangier	1 CP + 1 CM1	50	toute l'année	construire une comédie musicale et réaliser une représentation devant les parents d'élèves à la salle Beckett	X	X	X	X	achat d'albums de jeunesse	2870	oui
18	projet pédagogique avec intervenant	percussions	3 CE1	78	Période 4	proposer aux parents un spectacle de percussions		X	X		adhésion à l'association	328	oui
20	projet pédagogique	zellige	3 CE2	78	?	expérimenter l'art du zellige en co-enseignement arabe-français		X	X	X	intervenant	18000	oui
21	projet pédagogique avec intervenant	percussions	3 CE2	78	période 4	construire un spectacle à destination des parents		X	X		voyage Intervenante	4000	non
22	projet pédagogique avec intervenant	booktrailers	3 CM1	87	Périodes 3,4	participation au festival de zone	X		X	X	matériel	2000	non
23	sortie pédagogique	Découverte du littoral touristique et industriel portuaire	CM1 B et C	53	période 5	Découverte de Tanger Med	X	X	X	X	intervenant	17500	oui
24	sortie pédagogique	Visite du phare de cap spartel	CM1B	27	période 1	En lien avec le projet Tara: découverte de l'art de la navigation	X	X	X		transport	2400	oui
25	projet pédagogique	Visite du phare de cap spartel	3 CM2	87	période 1	Découvrir le phare et son fonctionnement	X	X	X	X	transport	7200	oui
26	projet pédagogique	Visite du jardin donabo	CM2B	28	période 4	Parcs, jardins et nature en ville et à l'école: végétalisation de la cour	X	X	X	X	transport	2400	oui
27	projet pédagogique	Journée à la villa Harris	3 CM2	84	période 4	réaliser un parcours d'orientation + visite du musée en lien avec le programme de co-enseignement arts marocains	X	X	X	X	transport	4800	oui
28	projet pédagogique	Visite de la station d'épuration AMENDIS	3 CM2	84	période 3	Découvrir le fonctionnement, comprendre le circuit des eaux usées			X	X	transport	4800	oui
29	échange scolaire	Echange d'une journée en présentiel avec une classe de CM1 (Rabat)	CM1 C	26	période 2	Echange autour des JO de Paris	X	X	X	X	transport		non
30	échange scolaire	Echange d'une journée en présentiel avec une classe de CM2 (Rabat)	CM2B	28	période 5	Echange et correspondance autour des valeurs de l'olympisme dans le cadre de l'USEP	X	X	X		bus Tanger		non
											petit matériel		non
											plique-nique		non
											transport train		non